

FICHE D'INFORMATION
RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CANAL DE
SOULANGES
Montérégie

CONTEXTE

- Le canal de Soulanges est une voie navigable de 23,5 kilomètres. Il a été ouvert à la circulation maritime en 1899 et a été en opération jusqu'en 1959, date de l'ouverture de la Voie maritime du Saint-Laurent. Il est la propriété du ministère des Transports du Québec (MTQ) depuis 1965 et relie le lac Saint-Louis au lac Saint-François.
- En 2005, le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, a annoncé des investissements de 2,4 M\$ pour évaluer les coûts de réouverture à la navigation de plaisance du canal. Cette somme a permis, entre autres, de déterminer les différents éléments techniques du projet de manière à en préciser les coûts et les impacts environnementaux.
- Le 23 septembre 2006, la députée de Soulanges, Mme Lucie Charlebois, a annoncé, au nom de M. Raymond Bachand, alors ministre du Tourisme et ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec, que le gouvernement du Québec participera à un projet d'investissement de 3 M\$, à la hauteur de 1,5 M\$, dans la poursuite des efforts visant la réouverture du Canal de Soulanges. L'annonce s'est faite en présence de M. Michael Fortier, alors ministre du Commerce international du Canada.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU
TRAVAIL

Déposé le : 5 mai 2010

No. : CET-064

Secrétaire : Stewart

- Notre compréhension du dossier était que le gouvernement du Québec ne souhaitait pas investir les sommes.

gouvernement fédéral, a été transmise à la Régie par Mme Ménard et aux médias locaux par Mme Lucie Charlebois, députée de l'endroit. Ceux-ci ont largement diffusé la nouvelle, rendant la décision du gouvernement fédéral responsable de l'arrêt du projet. Le Soleil-de-Valleyfield titre « Le fédéral tourne le dos au canal Soulanges », dans son édition du 18 avril 2009.

- Le bureau d'affaires n'a reçu aucune demande d'aide financière et eu aucune communication avec le promoteur.

ENJEUX

- La réouverture du canal de Soulanges implique des coûts de 160 M\$, ce qui dépasse largement la capacité financière de l'Agence.
- Il y a une perception que DEC ^{Canada} aurait fait un refus sur ce dossier, qui serait vu comme un refus du gouvernement fédéral.

POSITION DE L'AGENCE

- Bien que la réouverture du canal de Soulanges puisse signifier de nombreuses retombées économiques pour la région, la nature du projet (immobilisations, ponts routiers, réfection d'écluses, etc.) fait en sorte qu'Infrastructure Canada (INFC) devrait être le principal interlocuteur fédéral, de par le Fonds Chantiers Canada.

MESSAGES-CLÉS POUR LE MINISTRE

- Le projet pourrait être analysé sous le volet Grands projets d'Infrastructure Canada et devra être priorisé par le gouvernement du Québec, qui est la porte d'entrée du programme.

Préparée par Marc Corbeil et Raymond Déry, le 12 août 2009.